**Réseau régional de langue française de Toronto**

**Mandat**

**Janvier 2019**

**Vision**

Tous les enfants et les familles de Toronto ont accès à des services de qualité intégrés et complets en français pour développer leur sentiment d’appartenance à la francophonie et pour atteindre leur plein potentiel.

**Mission**

En tant que pilier communautaire, le Réseau régional de langue française de Toronto (RRLF) s'engage à appuyer, informer et influencer le secteur des services à l'enfant et à la famille afin d'améliorer le bien-être des enfants et des familles franco-torontoises.

**Principes**

* Les programmes et services sont axés sur l’enfant et la famille franco-torontoise dans toute sa diversité.
* Les programmes et services en français sont accessibles à toutes les familles franco-torontoises.
* Les professionnels auront les outils nécessaires pour appuyer les divers besoins des enfants et des familles.
* Le RRLF reflète la diversité de Toronto et incorpore le plus de perspectives possibles de la communauté franco-torontoise.

**Sélection des membres**

Les membres seront sélectionnés pour assurer une représentation d’un grand éventail de services offerts par les organismes desservant la communauté Franco-Torontoise, incluant mais non-limités aux domaines suivants :

* la petite enfance;
* conseils scolaires (élémentaire et secondaire);
* éducation postsecondaire;
* développement professionnel;
* identification précoce;
* protection de l’enfance;
* santé publique;
* santé mentale;
* services culturels et de loisirs;
* services communautaires;
* services pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis;
* municipalité de Toronto;
* ministères provinciaux.

**Comités ad hoc**

Des sous-comités et des groupes de travail peuvent être créés sur une base ad hoc en fonction des besoins. Les membres du réseau peuvent formuler des recommandations concernant les membres potentiels.

**Responsabilités des membres**

* Participer de façon constante au réseau, ce qui inclut déléguer la représentation de son organisme aux rencontres en cas d'empêchement. La cohérence de la représentation étant importante, les membres doivent déployer tous leurs efforts pour assister aux réunions du réseau.
* Confirmer sa présence aux rencontres du RRLF au plus tard 1 semaine avant la rencontre en répondant à l'invitation ou par courriel à l'adresse suivante : TCandFN@toronto.ca.
* Prendre des décisions pour le meilleur intérêt de l’organisation qu’il ou elle représente.
* Participer efficacement aux rencontres pour prendre des décisions pour le meilleur intérêt du secteur qu’il ou elle représente.
* Compréhension de la collaboration communautaire et le développement des partenariats.
* Compréhension des besoins et des barrières reliés aux services en français pour les enfants et les familles Franco-torontoises.
* Conseiller le Réseau de l'enfance et de la famille de Toronto sur les besoins et les barrières des enfants et des familles Franco-torontoises.
* Affirmer les 4 ''C'' : collaborer, communiquer, coopérer, contribuer.

**Rôle des co-présidences**

Le réseau a 2 co-président(e)s qui ont la responsabilité d’assurer la stabilité et la continuité.

C’est le rôle des co-président(e)s de :

* préparer et distribuer l'ordre du jour de chaque rencontre aux membres au plus tard 1 semaine avant la rencontre;
* gérer la rencontre, incluant l’ouverture et la clôture de la rencontre;
* traiter les sujets à l’ordre du jour selon le temps alloué;
* donner l’occasion à tous les membres du réseau de participer à la discussion;
* s'assurer que les procès-verbaux reflètent la discussion et les points majeurs de la rencontre;
* préparer et distribuer le procès-verbal de chaque rencontre aux membres au plus tard 2 semaines après la rencontre.

**Fréquence des rencontres**

Le RRLF de Toronto se rencontre 5 fois par année ou plus, selon les besoins.

À la première réunion de l'année, la direction stratégique pour l'année sera décidée et la membriété sera examinée et révisée en fonction des objectifs et de la participation.

**Structure de prise de décisions**

Le processus de prise de décisions sera basé sur le consensus dans la mesure du possible. Si on n'arrive pas à un consensus, la prise de décision sera soumise au vote à la majorité.

Dans le cas où la majorité n'est pas atteint à la rencontre, la prise de décision sera communiquée par courriel.

##### Conflits d’intérêts

En cas de conflit d’intérêt, le membre doit déclarer le conflit d’intérêt et se retirer de la discussion et de la prise de décision.

Les membres parlent pour le bien de l’ensemble de la table et de la communauté, sans prendre position pour leurs intérêts personnels ou pour leur organisme.

**Examen du mandat**

Ce mandat, y compris la membriété, seront revus à chaque année.